

ABONNEMENT.

En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c.
Réclames.	30
Faits divers.	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et d'en payer,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Mai 1882.

BULLETIN

Les amis de M. de Freycinet se sont un
peu trop pressés de considérer la crise égypti-
enne comme terminée par la réconciliation
du khédivé et de ses ministres.

Il s'agit d'examiner les faits pour com-
prendre que cette réconciliation est un levre
qu'elle ne peut durer.

Ce sont les consuls de France et d'Angle-
terre qui ont fait ce beau coup.

Il ont cru d'abord intimider le fameux
Arabi en lui déclarant qu'ils le rendaient res-
ponsable des désordres et des violences qui
pourraient se produire. Mais voyant que
leurs menaces, loin de le terrifier, ne fai-
saient que l'irriter davantage, et qu'il était
impossible de composer un ministère sans
ce personnage, qui est tout puissant à cette
heure, ils sont allés trouver le khédivé pour
lui persuader qu'il fallait à tout prix s'arran-
ger avec ses ministres.

Arabi les avait nettement menacés d'en-
voyer des troupes à Alexandrie pour s'op-
poser par la force à l'entrée des navires an-
glais et français.

Tewfik, poussé d'abord par les consuls
à la résistance, exhorté ensuite à la sou-
mission, s'est trouvé dans la nécessité ridi-
cule de garder des ministres qui se sont im-
posés, après avoir voulu le renverser. Il est
même contraint, le malheureux khédivé, à
les remercier du rôle grotesque qui lui est
tragé.

Mais ce n'est là que le prologue de la co-
médie.

Les escadres françaises et britanniques
sont en route pour Alexandrie. Le jour où
elles paraîtront en vue du port, il est à
croire que les consuls, se sentant appuyés
par une force imposante, inviteront de nou-
veau le khédivé à renvoyer son ministère.

On aura vu dans la même semaine une
brouille, une embrassade et une nouvelle
rupture. C'est du plus haut comique.

A l'heure où nous écrivons, les escadres
sont certainement dans les eaux égyptien-
nes. Voici une petite complication que n'at-
tendait pas M. de Freycinet.

L'Agence Havas a transmis la dépêche sui-
vante de Constantinople :

« L'escadre turque de l'Archipel, en sta-
tion à Chio, sous les ordres de Hussem-Pa-
cha, a reçu mercredi l'ordre de se rendre à
la baie de Souda pour rejoindre l'escadre
franco-anglaise.

» L'escadre turque arrivera aujourd'hui
à Souda. »

Ainsi, huit jours après le discours de M.
de Freycinet affirmant qu'il ne souscrirait
jamais à une intervention turque, le Sultan
envoie sa flotte rallier la nôtre, pour mon-
trer dans les eaux d'Alexandrie son pavillon
à côté du pavillon français et du pavillon
anglais.

La grande préoccupation de notre minist-
re des affaires étrangères était d'empê-
cher cette intervention dont il craignait le
contre-coup sur les populations du nord de
l'Afrique.

Et aujourd'hui, non seulement le croissant
du khalife va se montrer en Egypte, mais
encore ses gendarmes doivent, dit-on, y opé-
rer un débarquement !

C'est précisément la seule éventualité re-
poussée par M. de Freycinet qui se réalise.
Jamais ministre des affaires étrangères n'a
vu contredire plus promptement et plus
cruellement ses propres déclarations.

Ce sont les journaux de Londres, le Times
et le Daily Telegraph, qui nous annoncent ce
« compromis ». Ils félicitent ironiquement
notre diplomatie d'avoir « heureusement
tourné la difficulté », c'est-à-dire d'avoir
subi ce qu'elle ne pouvait plus empêcher.

Voilà comment l'accord est complet entre
la France et l'Angleterre. C'est le Foreign-
Office qui a accepté le concours de la flotte
ottomane, et M. de Freycinet a dû s'incli-
ner.

Mais il y a plus encore : nous avons pu-
blié samedi une dépêche de Constantinople,
adressée au Times, laquelle annonce que
la Sublime-Porte dénie aux puissances le
droit d'intervention et déclare que, en cas
de nécessité, ce droit lui appartient, à elle
seule.

La flotte turque semble donc envoyée à
Alexandrie en même temps que la nôtre,
mais non pas conjointement avec elle ; et
l'amiral ottoman peut avoir des instructions
absolument différentes de celles transmises
aux amiraux français et anglais. Le moindre
malentendu alors peut amener un conflit.
Devons-nous revoir la même situation qu'à
Navarin ?

Cette supposition est naturelle, étant don-
nées les circonstances présentes. Mais nous
n'avons pas à anticiper sur les événements
qui sont déjà assez graves par eux-mêmes.
Attendons ce qui va se passer au Caire ;
nous craignons que M. de Freycinet y trouve
avant peu de nouveaux démentis et de plus
cruelles mésaventures.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

L'Événement a publié la dépêche suivante
de Vienne qui confirme l'action secrète de
l'Allemagne :

« On annonce, dans les cercles compé-
tents, que l'Allemagne a proposé la réunion
d'une conférence des ambassadeurs euro-
péens à Constantinople en vue d'assurer la
sécurité de l'Egypte.

» Un échange de dépêches a lieu à ce su-
jet entre les cabinets. La France et l'Angle-
terre auraient déjà adhéré à la proposition
allemande. »

On remarquera que M. de Bismark démas-
que son jeu au moment même où la Porte
proteste contre l'intervention anglo-fran-
çaise. Il est le grand metteur en œuvre de
la politique ottomane ; on peut même dire
qu'il règne en maître à Constantinople : il
jouera, dans la conférence prochaine, si
elle a lieu, un rôle prépondérant, puisqu'il

aura avec lui la Porte, l'Autriche et l'Ita-
lie.

Cette proposition de conférence dans les
circonstances actuelles est donc un gros évé-
nement, qui modifie profondément la situa-
tion, qui paralyse complètement l'action des
escadres combinées et les petits plans de M.
de Freycinet, — qui fait enfin de la question
égyptienne une question européenne sou-
mise au tribunal arbitral de toutes les puis-
sances, mais présidé par le grand-chancel-
lier de l'Allemagne.

Toutefois, nous devons ajouter que cette
information n'est pas encore officielle ; elle
n'est donnée que par l'Événement, et quoique
cette manœuvre de M. de Bismark soit très-
plausible, nous devons en attendre la confir-
mation.

DEPÊCHES DE L'Agence Havas.

Alexandrie, 20 mai.

A l'arrivée des escadres française et an-
glaise, des salves ont été échangées entre les
vaisseaux et les forts.

Les canonnières françaises gardent les
principaux points du canal de Suez.

Le Caire, 20 mai.

La flotte anglo-française étant arrivée à
Alexandrie, l'action diplomatique va com-
mencer.

Les consuls généraux de France et d'An-
gleterre s'efforceront d'arriver à un dénoue-
ment pacifique de la crise. Ils désirent sur-
tout éviter un débarquement des troupes
turques.

On assure que la Chambre des notables a
été convoquée par l'ordre du khédivé.

Le gouvernement élabore une Constitu-
tion qu'il compte opposer comme contre-
proposition aux conditions posées par les
puissances.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi ma-
tin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence
de M. Jules Grévy.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

LOGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

Troisième Partie.

XX

L'ÉDEN DU KAËR.

A quelques kilomètres de Nemours, dominant la
route de Tlemcen, sur un de ces plateaux qui
semblent être les marches d'un gigantesque esca-
lier de verdure dont le pied s'enfoncerait dans la
mer, s'élevait une merveilleuse habitation qu'on
appelait l'Éden du Kaër, du nom de la colline sur
laquelle elle s'appuyait.

Raccourci de biais les brises de la mer, abritée
de Simon, vallée autant que plateau, puisqu'elle
est dominée elle-même par les derniers plis de la
chaîne, cette colline offre un spectacle merveilleux.

C'est un roc cependant, mais rien ne peut
décrire la prodigieuse végétation qui le tapisse ; ses
pentes sont revêtues de lichens de toutes espèces,
si garnies de grappes de bruyères, de fougères,
d'herbes odoriférantes, de lianes, de lierres et
d'arbustes enracinés dans des fentes imperceptibles,

qu'il est impossible de se douter que c'est la roche
vive qui végète ainsi.

C'est un véritable tapis d'un ou deux pieds
d'épaisseur, nuancé d'adorables teintes, semé
partout de bouquets de fleurs inconnues aux mille
formes, aux mille senteurs, qui tantôt dorment
immobiles comme des fleurs peintes sur une
tenture de salon, tantôt, quand la brise de la mer
glisse sur elles, se courbent et se relèvent en
lançant des bouffées d'odeurs enivrantes, tandis
que des milliers d'insectes et d'oiseaux les quittent
un instant pour s'aller percher sur les arbres
voisins.

On suit le tapis étendu sur les échelons,
redescendant, sans le quitter, dans les petits vallons
qui les séparent, tous voilés par des rideaux
d'arbres, ensevelis dans des flots de végétation
odorante, mais ayant tous cependant à leur
embouchure une échappée de vue sur la plaine et
la mer.

Comme par un effet d'optique, la plaine disparaît
en raison de l'élévation de ces vallées ; elles
semblent déboucher immédiatement sur la plage
de Nemours.

Leurs arbres se détachent en noir sur le bleu
des vagues de la Méditerranée, et parfois, assis au
pied d'un palmier, on croit voir les voiles des
goëlettes et tartanes, qui sont en réalité à trois ou
quatre lieues de distance en mer, voler d'un arbre

à l'autre comme autant de cygnes blancs.

L'intérieur des petits plateaux est semé d'orge
et, à un angle quelconque, deux ou trois îlots de
palmiers, le dôme arrondi d'un énorme caroubier
indiquent la place où un cultivateur a bâti sa
cabane entourée d'un fossé défendu par des palis-
sades vertes de figuiers aux fruits épineux, et
d'un jardinet de petits orangers abritant des
ceillels et des giroflées qui servent à la parure des
jeunes filles.

Véritables nids dont les habitants sont hospita-
liers et viennent offrir aux passants, suivant leur
fortune, une natte ou un tapis, des fruits, du lait
ou des fleurs.

A toutes ces habitations on étend le nom de
l'Éden, plus particulièrement accordé cependant à
celle qui les domine et qui fut une des résidences
aimées de l'émir Abd-el-Kader, et ce nom ne leur
sera certainement pas contesté, surtout par le
voyageur ou le soldat qui y arrive par la sebka
tarie du Rio-Salado, une sorte de Sahara en
miniature, où, disent nos troupiers « le soleil
pompe le liquide comme le gosier d'un ivrogne
absorbe le vin. »

La maison du haut, dont toutes les cabanes
étaient tributaires, appartenait au señor Antonio
Ruscada, dont les domaines s'étendaient presque
jusqu'à Tlemcen, et sa fille, la señorita Carmen,
était la véritable reine du pays.

Disons tout de suite, d'ailleurs, que la beauté, la
grâce et la bonté formaient les principaux fleurons
de sa couronne.

Carmen avait vingt ans. C'était une blanche
figure où le ciel de l'Afrique avait jeté quelques
légers tons de bistre qui infusaient comme une
lueur sous son teint diaphane.

Quand, le matin, elle descendait les marches
verdoyantes du Kaër pour aller visiter les gourbis
de la montagne et porter aux pauvres remèdes et
secours, on eût pu croire que la Vierge, non pas
celle de l'Italie, mais celle de l'Espagne, la mer-
veille de Murillo, venait de s'animer et de quitter
son cadre.

Ses magnifiques cheveux noirs dans lesquels
pouvaient à peine mordre les dents du grand
peigne espagnol qui retenait sa mantille, entouraient
de leurs brillants reflets de fraîches et mignonnes
oreilles transparentes et dessinaient les contours
du cou rond et blanc, merveilleusement attaché,
un peu long, qui soutenait sa petite tête illuminée
par des yeux bruns, clairs, brûlants, et une bouche
rouge dont les dents étincelaient comme des perles
au fond de leur écrin.

La basquine valencienne mettait en relief toute
la souplesse de sa taille, et ses petits pieds agiles
couraient sur les pentes de la colline avec l'assu-
rance de ceux de la biche sauvage.

Mais ce qu'aucun pinceau, encore moins aucune

Le ministre des affaires étrangères a communiqué à ses collègues les dépêches relatives à l'Égypte; l'une d'elles confirme la nouvelle de l'arrivée des flottes française et anglaise, le matin même à six heures, dans les eaux d'Alexandrie.

Le conseil a abordé ensuite la discussion du projet de M. René Goblet sur le rétablissement de la mairie centrale de Paris. La discussion a été renvoyée à mardi.

Enfin le conseil a définitivement approuvé la convention intervenue entre l'État et la Compagnie d'Orléans. Le projet de convention sera déposé aujourd'hui. Aux termes de la convention conclue entre l'État et la Compagnie d'Orléans, 800 kilomètres de lignes ferrées seraient affermés par l'État à la Compagnie. La construction des autres lignes lui serait concédée. La Compagnie consentirait, en échange, à réduire ses tarifs pour le transport des voyageurs et des marchandises. Une fois que l'État serait parvenu à supprimer le double décime, on opérerait une nouvelle réduction de tarifs.

Dans sa séance de samedi, le Sénat a élu M. Dietz-Monnin sénateur inamovible, en remplacement de M. Bertauld, décédé.

M. le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, est fort gravement malade. Il a reçu samedi matin les derniers sacrements. On craint que son état ne soit désespéré.

On écrit d'Alexandrie à la *Réforme*, que M. de Freycinet n'a pas grande confiance dans la réconciliation qui est intervenue entre le khédive et ses ministres. Il a, en effet, envoyé un télégramme en ce sens à M. Sienkiewickz, consul de France, lui recommandant de veiller attentivement à ce que les intérêts de la France ne fussent pas lésés par une nouvelle crise.

Il circule actuellement en Allemagne quelques exemplaires en réduction d'une carte de France, dressée par le grand état-major allemand, sur laquelle des parties teintées indiquent la nouvelle portion de notre territoire que nos ennemis de 1870 convoient encore.

Dans cette partie ainsi teintée se trouve comprise la Franche-Comté, dont deux lignes différentes de hachures déterminent la portion dont la Prusse voudrait s'emparer, et celle qui serait donnée à la Suisse.

On se rappelle qu'une carte de semblable nature avait circulé de l'autre côté du Rhin, un an ou deux avant la guerre franco-allemande.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la Prusse a plusieurs fois émis des prétentions sur une partie de la Franche-Comté et sur le canton de Neuchâtel.

Voici un joli petit scandale qui se prépare. La municipalité d'Ahuy-les-Dijon

plume ne sauraient rendre, c'est l'expression de tendresse et de bonté répandue sur cette charmante figure, expression qui se retrouvait sur le visage plus sérieux, plus triste même, mais non moins noble, de son frère José.

Dans quelles vœux insondables Dieu avait-il accordé à Deris ces deux beaux et fiers enfants?

Comment, pendant de longues années, tant d'innocence et de beauté avaient-elles pu subir impunément le contact de cette effroyable nature dont les appétits étaient la seule loi en ce monde?

Anomalie d'autant plus étrange que Deris avait élevé lui-même ses enfants.

La mère de Carmen était morte en lui donnant le jour, et José n'avait que trois ans.

Alors ce Deris, ce misérable, cet assassin qui avait déshonoré d'abord, puis tué son ami pour essayer de lui voler sa femme, qui s'était jeté comme une bête fauve à la tête de ses bandits de la plaine sur une malheureuse famille de colons, brûlant et égorgant tout sur son passage pour assouvir sa cupidité, cet homme fut bon père!

Le berceau de ses deux enfants devint l'oasis de sa vie d'intrigues et de sang.

Dans cet Eden du Kaër, il dissimula ses vices, feignit des vertus qu'il n'avait pas.

La mère la plus tendre n'eut point environné José et Carmen de soins plus délicats, plus prévoyants et plus tendres.

vient d'interdire les processions. Les habitants ont aussitôt protesté, et ont fait déclarer au maire que, si quelques galopins s'étaient permis l'année dernière de siffler sur le passage de la procession, ce n'était pas une raison pour rendre solidaires tous les habitants. Qu'en outre ils exigeraient de la municipalité le retrait immédiat de son arrêté d'interdiction; et qu'en tout cas la procession se ferait par le vœu et le désir de chacun, et que les habitants se chargeraient de protéger la manifestation du culte catholique contre le despotisme des radicaux de la municipalité.

Tous les journaux ont annoncé que le socialiste Pierre Lavroff venait d'être autorisé par le gouvernement de rentrer en France.

Le fait est exact, mais M. Lavroff n'a obtenu cette autorisation, sur sa demande, que pour un délai de 15 jours seulement.

La *France*, ayant publié une conversation entre un de ses rédacteurs et M. Parnell, celui-ci a adressé à ce journal la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur, » Je viens de lire le compte-rendu, publié par votre estimé journal, d'une conversation que j'ai eue avec un de vos rédacteurs au sujet de l'assassinat du 6 courant à Dublin. Ce compte-rendu est exact, et je n'aurais à rectifier que quelques détails, à l'exception cependant d'une seule question et réponse ainsi conçues:

« Moi. — A qui attribuez-vous le crime? » M. Parnell. — On accuse les fenians, » mais je crois qu'il ne faut pas attribuer » cette responsabilité à tout l'ordre. Cette » association se compose de nombreuses » branches, possédant une grande indépendance. Il se pourrait, je penche même à » croire, que c'est une de ces branches, » composée d'hommes très-exaltés, qui » aura organisé et exécuté l'assassinat. »

« Voici la question et la réponse exactes: » Question. — Attribuez-vous le crime aux fenians? » Réponse. — Non, je suis sûr que le crime n'a été ni organisé ni exécuté par cette société, ni par une de ses branches, mais par des assassins qui pourraient, je pense, être membres d'une association plus exaltée. Il est bien connu de tout le monde que l'association des fenians n'approuve point l'assassinat.

« Voilà, monsieur, la réponse que j'ai faite, et que je vous prie de bien vouloir ajouter au compte-rendu de votre rédacteur. » Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. » CH.-S. PARNELL. »

Ce n'est là qu'une rectification de détail assez insignifiante. Il est possible que l'association qui porte le nom de Fenians réprouve l'assassinat: mais comme depuis vingt ans cette secte en a engendré beaucoup d'autres, elle reste toujours l'élément principal de la Révolution. Peu importent les

Il assouplit sa nature brutale et cruelle au point de devenir doux et bienveillant pour tous ceux qui l'entouraient, de rechercher les occasions de rendre des services.

Était-ce le remords de ses crimes passés? Non!

Aucun fantôme ne hantait ses nuits, aucun repentir n'avait eu prise sur cette âme dont l'amour paternel éclairait seul les ténèbres.

S'il faisait le bien, c'était uniquement pour créer des amis à ses enfants; s'il cachait son passé, c'était pour qu'ils ne rencontraient sur leur route que sympathie et estime, non en raison de sa sûreté personnelle ou des besoins de sa conscience, et, on l'a vu, sorti de son Eden, il ne reculait pas devant les crimes nouveaux qui pouvaient maintenir le voile sur ses crimes passés.

Aussi le senor Rusicada était-il acclamé à dix lieues à la ronde; aussi le père était-il adoré et respecté de ses enfants.

Qu'on ne nous accuse point de charger nos tableaux et de faire des contrastes à plaisir.

Nous avons connu et vu à l'œuvre l'homme qui nous a servi de modèle. Nous n'inventons rien. Nous copions.

(A suivre.)

noms divers des sociétés plus ou moins exaltées auxquelles elle a donné naissance! Si le crime n'est pas commis par la mère, il est commis par une de ses filles.

On s'est demandé parfois quel est, dans la bouche des républicains, le véritable sens du mot *laïque*. Plusieurs ont pensé qu'il fallait traduire: impie, radical, déshonnéte. Point. Le journal le *Citoyen* nous éclaire avec précision sur le sens qu'il faut attribuer à cette expression, si fort en honneur aujourd'hui. Il nous parle aujourd'hui d'inspecteurs « laïques » pour les aliénés.

Vous croyez, sans doute, que le *Citoyen* désigne ainsi des inspecteurs non ecclésiastiques; il ne s'agit pas de cela.

Les inspecteurs « laïques », dans la langue républicaine, ce sont « les inspecteurs non médecins », ceux que souhaite le *Citoyen*. Les inspecteurs médecins lui sont suspects: il en veut donc de « laïques ».

Ainsi, nous sommes édifiés: le *laïcisme*, c'est, dans la langue des républicains, quelque chose de déterminé, de précis, cela signifie: incom pétence.

Le fonctionnaire laïque, quand il s'agit de malades, c'est le contraire du médecin, le contraire de celui qui a mission, qualité, préparation pour les soigner; nous acceptons la définition nouvelle du *Citoyen*.

Nous demanderons seulement s'il faut l'éduquer.

Le mot « laïque », quand il s'agit de l'éducation des enfants, signifie-t-il aussi le contraire du maître autorisé, préparé?

Encore un scandale qui ne se produit, hélas! que trop souvent:

Les employés des pompes funèbres avaient pris mardi, à midi, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un cadavre qu'ils étaient chargés de conduire au cimetière d'Ivry.

Au coin de la rue de la Bûcherie, à l'angle de la place Maubert, les parents qui suivaient le convoi virent du sang s'échapper à travers les fissures de la bière qui s'était rompue pendant l'opération du chargement, et marquait une petite traînée rouge sur le pavé, au milieu de la chaussée. Ils s'opposèrent à ce que le convoi continuât sa marche.

Les agents, prévenus aussitôt par les employés des pompes funèbres, allèrent avertir M. Dhers, commissaire de police du quartier, qui fit rentrer le corbillard à l'hôpital, où le cadavre fut placé dans une autre bière.

Les critiques méritées des journaux républicains et leurs lamentations n'y feront rien. Il faut bien que l'Assistance publique fasse des économies pour subvenir aux charges de la laïcisation des hôpitaux, que la République leur impose.

ÉTRANGER

Russie. — Le ministre de la guerre de Russie a donné l'ordre de commencer les nouveaux travaux de fortification de Varsovie. La ligne fortifiée a une largeur d'un kilomètre. Les nouveaux forts seront au nombre de 45, à trois kilomètres de la ligne principale, ce qui préservera la ville contre tout bombardement éventuel à une distance de huit kilomètres.

Quatre forts seront construits sur la rive droite de la Vistule et onze sur la rive gauche, ils sont équidistants les uns des autres de trois kilomètres.

Tous ces forts reliés avec les citadelles feront de Varsovie une place de guerre de premier ordre. Le général Tolleben sera chargé de diriger les travaux. Dans le monde militaire russe, on dit que ces travaux sont la conséquence forcée de l'achèvement des fortifications allemandes de Königsberg.

— Le général Ignatieff a reçu une députation israélite et lui a promis sa protection en ce qui concerne les juifs de Kieff expulsés.

Le ministre a effectivement télégraphié au général Dreuteln de suspendre toute expulsion. A quoi le gouverneur général de Podolie a répondu par dépêche:

« Si les expulsions sont empêchées, il y aura des troubles nouveaux. »

Deuxième dépêche: « Pas d'expulsion. » Réponse: « Je ne puis garantir le maintien de l'ordre dans ces conditions. — Signé DREUTELN. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 août. — La Bourse ne présente presque aucune variation sur hier, les transactions cependant paraissent ralentir quelque peu.

Sur nos rentes, le 5 0/0 seul est faible à l'ouverture à 117.02; le 3 0/0 monte de 10 centimes à 83.97; l'amortissable reste à 84.45.

Les fonds étrangers sont très-fermes. L'Égypte 6 0/0 cote 360, le Turc 5 0/0 s'élève à 13.35.

Sur les sociétés de crédit il y a peu d'affaires. La Banque de France est lourde à 5,530.

Le Crédit Foncier de France oscille aux environs des cours de la veille, et les achats se bornent à prévoir une nouvelle hausse à bref délai.

Bon courant d'affaires sur les Magasins de France et d'Algérie.

Le Crédit de France a quelques transactions et peut acheter en ce moment sans crainte, les coupons reprendront très-vite.

La Société Française Financière oscille de 560 à 560, c'est un achèvement vers des prix plus élevés, rapport avec la bonne situation de cet établissement.

La Compagnie des Mines d'Aguilas voit ses bénéfices augmenter chaque jour, les actions sont à des titres très-avantageux à acquérir.

Les chemins sont lourds et sans affaires.

Chronique militaire.

La promotion de généraux qui doit avoir lieu en 1890, aura lieu le 14 juillet. Etant reculée jusqu'à cette date, elle sera considérable et comprendra probablement six généraux de division et quatre généraux de brigade. Outre plusieurs officiers généraux qui devanceront l'heure de leur retraite, il faudra remplacer, comme nous l'avons dit, MM. les généraux de division Appert, commandant le 47^e corps de Kerléadec, disponible, Lecoq, commandant de Paris, et Michel, inspecteur général de cavalerie; — MM. les généraux de brigade Lespiau, commandant la 25^e brigade d'infanterie, Noury, commandant l'artillerie du 40^e corps, Sûter, commandant l'artillerie du 19^e corps, Le Masson, membre du comité des fortifications, Vittot, commandant la 34^e brigade d'infanterie, de Montlouis, commandant l'artillerie du 45^e corps, et Chon, commandant la 39^e brigade d'infanterie.

Les services que M. le général Lecoq a rendus à l'armée du Nord, comme commandant en chef du 22^e corps, lui assurent certainement le maintien dans le cadre de l'armée, en vertu d'une décision qui sera prise par le conseil des ministres, le 4 septembre prochain. (Progrès militaire.)

Par décisions présidentielles:

M. le général de brigade Noury, commandant la cavalerie du 46^e corps d'armée, est admis, à dater du 25 de ce mois, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. Audren de Kerdel, chef d'escadron de cavalerie hors cadres, employé à l'état-major général du ministre de la guerre (au bureau), est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta.

M. Petigand, colonel d'infanterie hors cadres, commandant le Prytanée militaire de La Flèche, est réintégré dans les cadres de l'armée active, et par décision ministérielle du même jour est nommé au commandement du 61^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Cadet, mis hors cadres.

M. Cadet, colonel, commandant le 61^e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du Prytanée militaire de La Flèche, en remplacement de M. le colonel Petigand, par décision ministérielle du même jour, est mis hors cadres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Météorologie. — Enfin, ce triste vent de continent, anti-hygiénique, s'est éloigné.

Après quinze jours de sécheresse et de chaleur, la pluie a tombé et est venue détrempée la nature entière desséchée et altérée d'ardeur.

Cette dépression nous est venue par l'Espagne.

Hier, dans l'après-midi, un orage a passé sur Saumur. Pendant trois quarts d'heure, la pluie a tombé à torrents et plusieurs coups de tonnerre se sont fait entendre.

Aujourd'hui, le temps est encore orageux.

EAU BÉNITE DE M. LE MAIRE
A L'ENTERREMENT CIVIL DE M. JACOB.

M. le Maire a fait sa petite oraison funèbre obligatoire et laïque. Ce n'est pas le genre où il excelle. Percher a une profondeur plus sépulcrale: *L'éternelle matière qui, de plus en plus, se décompose, et dont, etc.*; Frébot est incomparablement plus gai. Mais enfin, M. le Maire, qui a d'autres chats à fouetter, a fouetté celui-là de son mieux.

Oyez plutôt: « C'est à défendre les intérêts de la population de Fenet que Jacob (comme qui dirait Napoléon) s'est, depuis 1830, particulièrement attaché. » Qu'en pensez-vous, cultiver les gens de Fenet? Croyez-vous, par exemple, que Jacob votant contre la liberté des pèlerinages et des processions, ait bien servi vos intérêts?

« Jamais Jacob ne laissa passer l'occasion d'appeler l'attention de ses collègues sur les besoins matériels et moraux (III) des ouvriers dont il avait partagé les labeurs. » Nous savions qu'on a construit des murs qui défendent contre les écoulements du côté la précieuse maison Jacob, mais il paraît que matériellement et moralement il y a autre chose. Oh! tant mieux. A voir ce pauvre quartier si mal pavé, si humide, si puant, on aurait pu croire que Jacob avait laissé passer toutes les occasions d'appeler l'attention de ses collègues sur les besoins des ouvriers dont il partagea les labeurs. Il n'en est rien. Jacob a appelé l'attention des collègues, seulement les collègues ont fait la sourde oreille, et les choses sont restées en l'état pitoyable et malsain où nous les voyons.

L'orateur aborde le grand, l'unique côté de la question: « Jacob a tenu à mourir comme il avait vécu, en libre-penseur. » Telle vie, telle mort. M. le Maire parle comme l'Évangile. Une fois n'est pas coutume.

Quant à Jacob penseur (I), c'est à faire éclater de rire tout un cimetière.

« Détaché », continue gravement le funèbre orateur, « détaché des croyances catholiques des sa jeunesse... »

Nous y voilà. La religion est un lien très-fort, parfois très-génant. En général, la jeunesse n'aime pas à rester attachée, c'est pourquoi la jeune Jacob se détacha de la religion pour s'attacher à la morale indépendante. En effet, « Jacob fut de ceux qui comprennent des premiers que la morale est indépendante de toute conception religieuse, que les sociétés humaines peuvent s'améliorer sans qu'il leur soit nécessaire de s'appuyer sur les dogmes d'une religion quelconque prétendue révélée. » Quel homme que ce Jacob! Comment! il a vu cela des premiers, et n'est parvenu qu'au grade de simple conseiller, pas un cran plus haut, pas même adjoint!

La Nature envers lui me semble bien injuste, et vous aussi, Monsieur le Maire, qui attribuez à ce modeste Jacob des idées qu'il était aussi incapable d'avoir que vous de les bien exprimer. De son vivant, il eût pris ce jargon philosophique pour du haut allemand, et vous eût prié de vous entendre là-dessus avec un pasteur des plus en renom.

« Jacob emporte dans sa tombe l'estime, l'affection de tous ses concitoyens », en parlant des sentiments affectueux de M. le Maire. C'est quelque chose; mais ceux qui croient que M. Combiel n'a pas créé le monde, trouvent que ce n'est pas suffisant.

« Adieu Jacob! »
C'est-à-dire (ou cela ne veut rien dire): Ami Jacob, l'ami Combiel ira quelque jour te retrouver en paradis, où nous aurons le loisir de nous occuper efficacement des intérêts matériels et moraux des ouvriers de Fenet, dont nous avons partagé les labeurs, et obtenu les votes.

ANGERS.

Le terrible accident arrivé à M. le capitaine de Capany, du 12^e cuirassiers, qui s'est cassé la jambe en tombant de voiture, mardi dernier, n'aura pas les suites que l'on craignait.

Ainsi que l'a annoncé un de nos confrères, les médecins avaient en effet craint au premier moment que l'amputation ne fût nécessaire.

L'état du blessé, nous sommes heureux de l'annoncer, fait espérer qu'on n'en sera pas réduit à cette triste extrémité.

(Courrier d'Angers.)

LE MANS.

Jeudi, le conseil municipal du Mans était convoqué pour élire un maire et trois adjoints. Trente et un membres étaient présents. Après trois heures de séance et sept scrutins successifs, le conseil a été forcé de se séparer sans avoir réussi à constituer une municipalité.

Six maires ont été successivement nommés; aucun d'eux n'a voulu accepter l'écharpe.

Tous ces refus successifs étaient d'ailleurs prévus d'avance, dit la *Sarthe*, qui ajoute:

« Et l'on s'est séparé sans avoir pu trouver un maire. Comme spécimen de pétardière, c'est complet. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* signale au procureur de la République l'institutrice laïque de Monnaie, dont un médecin vient de constater le système d'éducation. Une petite fille de sept ans, pensionnaire chez cette institutrice, a été si rudement rouée de coups qu'elle en a été malade pendant plusieurs jours. « Nous savons que M. le conseiller d'arrondissement, ajoute ce journal, fait tous ses efforts pour étouffer l'affaire. M. le procureur, nous voulons le croire, se souciera plus du certificat du médecin de Monnaie que des instances de M. le conseiller Tiphaine. »

DÉPART DE TROUPES.

Nous lisons dans le *Charentais* de vendredi:

« Aujourd'hui, 2 officiers et 237 hommes du 407^e de ligne, se rendant à Marseille, où ils doivent s'embarquer dimanche soir pour la Tunisie, sont partis d'Angoulême par le train n° 575, à cinq heures trente minutes du soir.

« Ces deux officiers sont un capitaine et un lieutenant. Telle est la rigueur des règlements militaires que le capitaine commandant le détachement, qui a perdu hier sa vieille mère, a dû partir, sans même pouvoir assister aux obsèques.

« Les douloureuses sympathies du corps d'officiers et de toute la population d'Angoulême le suivent dans ce deuil doublement cruel.

« Ce détachement arrivera demain matin, à neuf heures, à Toulouse, d'où il repartira dimanche matin, à onze heures. Dans cette ville, il s'augmentera de plusieurs autres détachements. Tous prendront ensuite la route de Marseille par un train spécial militaire. »

L'INSTITUTEUR D'AUZAIS.

On lit dans la *Vendée*:

« Nous avons déjà parlé de ce personnage. On en a fait, paraît-il, l'éclaircisseur de l'enseignement laïque en Vendée. Il s'acquitte de sa tâche avec un zèle brutal et aveugle. Il ne s'est pas contenté d'anticiper sur la loi, qui ne sera exécutoire qu'au mois d'octobre, en appliquant au manuel de Paul Bert les préceptes de l'obligation non gratuite: il pousse le fanatisme de la pédagogie libre-penseuse jusqu'à frapper les enfants qui refusent d'étudier le catéchisme de l'hypocrisie athée. Le fait nous a été affirmé par des parents et par les enfants eux-mêmes qui ont été victimes de la brutalité de ce forcené démagogue.

« La conscience publique se soulève à Auzais contre ce caporal de l'enseignement matérialiste. Quelques parents intelligents et fermes lui ont déjà retiré leurs enfants. Ce mouvement d'honnêteté morale sera suivi, si l'autorité ne se rend pas au vœu de la population en envoyant ce magister trop pressé faire ailleurs ses expériences d'impiété obligatoire. »

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 29 mai 1882, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 300 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Il y aura, sur le Mail: danses publiques et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Publications de mariage.

Alexis-Louis Clavreuil, gantier, et Pauline-Célestine-Eugénie Bailou, lingère, tous deux de Saumur.

René-Joseph Horrault, employé de chemin de fer, et Constance-Félicité Peigney, couturière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Rouen. — Un épouvantable accident est arrivé jeudi en Seine, en vue de Dieppedalle; trois jeunes gens se promenaient dans un canot à voile appartenant à l'un d'eux, M. Regnault, âgé de vingt-trois ans, demeurant rue de la Motte. Tout à coup, sans qu'on puisse savoir encore pour quelle cause, la barque chavira et tous trois furent précipités dans le fleuve.

Bien que sachant nager, aucun d'eux ne reparut. Ce n'est qu'au bout d'une heure que le corps de M. Regnault fut ramené à terre; les autres cadavres ne sont pas encore retrouvés. M. Regnault était accompagné d'un de ses employés et d'un de ses amis.

UNE MÈRE TUÉE PAR SON FILS.

Un bien triste événement est venu lundi douloureusement impressionner la population du quartier du faubourg d'Angoulême, à Limoges.

Au numéro 90 de ce faubourg, habite la veuve Patier, âgée de 45 ans, mère de six enfants dont un, François Patier, est âgé de vingt ans. La femme Patier avait perdu la veille son frère, demeurant rue Encombe-Vineuse, et revenait vers midi de veiller le corps du défunt.

Arrivée chez elle, elle se mit à préparer le dîner de son fils François, useur de grains dans une fabrique de porcelaine au Chinchavaud.

Tout en préparant le repas, elle causait avec son fils, et s'entretenait de la mort de son frère qu'elle affectionnait beaucoup. Quand le dîner fut prêt, on se mit à table, et la conversation roulait toujours sur les derniers moments du défunt. C'est alors que la femme Patier eut la funeste idée de montrer à François un petit revolver que son frère, avant de mourir, avait donné à son autre fils Pierre Patier.

Pendant que François Patier examinait cette arme, dont il ignorait probablement le mécanisme, un coup partit, et la balle frappant M^{me} Patier au bas-ventre lui perfora les intestins.

François, voyant tomber sa mère, s'écria: J'ai tué ma mère! et s'élança pour la prendre dans ses bras; M^{me} Patier lui dit alors: Ce ne sera rien, mon François!

Celui-ci sortit en criant au secours. Les voisins accoururent aux appels du malheureux jeune homme, et aidèrent ce dernier à porter la victime sur son lit où elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir. C'est une hémorragie interne qui l'a emportée.

Le commissaire de police, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, assistés du docteur Déperet-Muret, se sont transportés quelques heures après au domicile de la veuve Patier pour faire les constatations nécessaires et rechercher dans quelles circonstances l'accident s'était produit.

Les renseignements recueillis sur le jeune homme sont excellents; il est travailleur, économe, et ses patrons, nous assure-t-on, n'ont eu, jusqu'à présent, qu'à se louer de ses services.

On nous dit qu'il a été tenté de se suicider, et qu'il a fallu tous les efforts des gens qui l'entouraient pour l'en empêcher.

Maintenant, il est un peu plus tranquille; mais son abattement est extrême, et son désespoir de ceux que l'on ne saurait dépeindre.

(Courrier du Centre.)

Un mauvais plaisant vient de faire une affreuse farce aux maires de l'arrondissement d'Avignon et, du même coup, au préfet du département de Vaucluse.

Ayant appris que le préfet donnait un dîner au ministre de l'agriculture et à quelques fonctionnaires, il s'est procuré une carte et en a fait tirer 250 à 300 pareilles, qu'il a envoyées dans tout l'arrondissement, aux maires, juges et fonctionnaires les plus connus. Ceux-ci ont endossé l'habit et la cravate blanche pour se rendre au dîner officiel.

Heureusement le préfet avait été prévenu par deux ou trois des mystifiés qu'il en verrait arriver d'autres, et il chargea son secrétaire de présenter ses excuses, pour un fait où il n'avait aucune part, aux malheureux qui arrivaient successivement, et qui étaient obligés de repartir... comme devant.

Nous apprenons la mort de M. Jean Wallon, qui vient de s'éteindre à l'âge de 64 ans. M. Émile Ollivier avait nommé M. Jean Wallon conseiller d'État et directeur de l'imprimerie impériale, mais le ministre Palikao ne ratifia pas cette double nomination de l'ancien rédacteur de l'*Étendard*.

M. Jean Wallon, dont les travaux philosophiques ont mérité les sévérités de la critique sérieuse, n'était autre que le désopilant Colline dont Mürger a tracé la silhouette dans la *Vie de Bohême*.

Epilogue du procès du Ring-Theater.
On télégraphie de Vienne:

« La sentence vient d'être prononcée. Le directeur Jauner est condamné à quatre mois de prison simple; l'inspecteur Geringer à quatre mois de prison avec travaux forcés; le machiniste Nitsche à huit mois de la même peine. Ces deux derniers sont en outre condamnés à jeûner un jour par mois pendant la durée de leur peine.

« Les autres prévenus ont été acquittés. »

CONSEILS ET RECETTES.

REMÈDE CONTRE LA RAGE.

En ce moment que l'on signale l'apparition de la rage sur divers points, il est prudent de chercher les moyens de s'en préserver d'abord, et, en cas d'accident, de guérir cette terrible maladie: elle n'apparaît, communément, que pendant la chaleur torride de l'été; cette fois, elle se montre avec une précocité que les physiologistes chercheront à expliquer.

On rapporte qu'un moine de l'abbaye de *Grand-Selve* a expérimenté avec succès le procédé suivant: il faut prendre environ 60 grammes de racine fraîche d'iris commun, que l'on épeluche, lave, et que l'on coupe en petits morceaux de la grosseur d'un dé. On les fait frire dans du saindoux et du beurre frais. Lorsque cette racine est ramollie, on la mêle avec deux ou trois œufs, et l'on fait du tout une omelette sans sel, que l'on fait manger à la personne ou à l'animal mordu. On réitère pendant trois jours la même confection, et l'on peut être sûr que l'hydrophobie ne se manifesterait pas. Le religieux qui a donné cette recette assure avoir vu des personnes mordues depuis longtemps et chez lesquelles les symptômes de la maladie commençaient à paraître, guéries radicalement par ce remède.

CONSERVATION DE L'ODEUR DES ROSES.

Nous avons trouvé dans le *Bullein de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or* une note qui peut intéresser certaines classes de nos lecteurs.

Il s'agit de la fabrication d'une sorte d'essence de rose économique. Voici en quoi consiste ce procédé assez élémentaire:

Prendre un vase en verre muni d'un couvercle fermant hermétiquement. Mettre dans ce vase une petite couche de sel de cuisine écrasé, puis une couche de pétales de roses les plus odorantes, sur laquelle on remet du sel, puis des roses, et ainsi de suite jusqu'à ce que le vase soit rempli.

Boucher le vase aussi bien que possible, et le mettre dans un endroit sec et peu chauffé.

L'hiver arrivé, il suffira d'ouvrir ce bocal dans une pièce quelconque pour qu'elle soit immédiatement embaumée d'une délicieuse odeur de rose.

Bibliographie.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 53, à Paris.

CAISSE VIVIENNE

Société anonyme. — Capital: 2,000,000 de fr. PARIS, 45, RUE VIVIENNE, 45, PARIS.

Achat et vente de titres au comptant et à terme exécutées avec le plus grand soin.

Paiements de Coupons et de Titres amortis.

Spécialité d'opérations à terme sur les Rentes françaises avec remise sur le courtage.

La Danse des Milliards, par Eugène MORET. — Un fort vol. in-18 Jésus. Prix: 3 fr.

DENTU vient de mettre en vente: LA DANSE DES MILLIARDS, de l'auteur du Médecin confesseur, de la Révoltée et de la Petite Kate, roman que publie en ce moment le XIX^e Siècle. Eugène MORET n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs: Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez: LA DANSE DES MILLIARDS. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT Société anonyme. — Capital: 20 millions. 52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants: Pour le mois de Mai.... 6.35 0/0 l'an. Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle. Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

L'ART NATIONAL, Histoire de l'art en France, par H. M. G. ZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs. payables 5 francs par mois. — Librairie A. Pilon de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	11 h. 15 —	9 h. 48 matin.	11 h. 13 matin.
11 h. 15 —	1 h. 17 soir.	7 h. 39 soir.	4 h. 55 —	9 h. 40 soir.	
4 h. 55 —	7 h. 50 —	11 h. 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	18 h. 55 —	9 h. 13 matin.	5 h. 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 h. 36 soir.
2 h. 15 soir.	6 h. 45 —	3 h. 50 —	10 h. 47 —	4 h. 58 —	11 h. 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. SENENTE, ancien greffier de justice de paix à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Poire, 7, et à M. BRAC, notaire.

A VENDRE

Un petit poney, robe noire. — Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE USINE A SAUMUR.

Avec Machine à vapeur verticale

Forcé 3 chevaux,

Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

M^o GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un jeune homme ayant une bonne écriture, pour expéditions et petits actes. (300)

A CÉDER

MAISON DE MODES à Saumur.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, expédient, bonne écriture pour expédier, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi. S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

pour 6,000 francs.

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE

Prairies artificielles S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS de MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup; de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (430)

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer; qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 50^e ANNÉE (1882).

Prix du volume broché 7 fr. — cartonné 8 50 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29:

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des quarante premières années du Magasin pittoresque.

1 volume broché 7 fr. — Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1882, environ 50 gravures dans chaque Almanach. Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 45 fr. VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures. Prix de chaque volume broché 6 fr. L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4^e, 2^e édition. Prix, broché 5 fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Paris 7 fr. Départements 8 50 Union postale 9

On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture. Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yap Dargatzis. 1 vol. grand in-8^e. 45 fr.

Prix, pour Paris, broché 15 fr. — cart., doré sur tranche 20

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paie en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume. On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.